

Document d'action du Fonds fiduciaire de l'UE

Intitulé	Référence: T05-EUTF-SAH-GN-01 Programme d'appui à l'intégration socio-économique des jeunes (INTEGRA)
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	GUINEE – quasi globalité du territoire, notamment: Basse Guinée (Conakry, Kindia, Forécariah et Boké) Moyenne Guinée (Mamou, Dalaba, Pita, Labé) Haute Guinée (Kankan, Siguiri, Mandiana) Guinée Forestière (Kissidougou et Nzerékoré)
Montants concernés	Coût total estimé: 65 000 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 65 000 000 EUR
Modalités de mise en œuvre	Conventions de délégation/PAGoDA et PAGoDA-Co avec: - l'Agence Belge de développement – coopération technique Belge (CTB) - la Coopération Technique Allemande (GIZ) - le Centre du Commerce International (CCI) Gestion directe pour la partie suivi/évaluation, indicateurs de résultats, coordination globale et communication/visibilité.
Code CAD	11330 - Formation professionnelle 16030 - Emploi 31162 - Récoltes destinées à l'exportation 31193 - Services financiers agricoles 32130 - Développement des PME
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	1. Appui au développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées 2. Migration légale et mobilité 4. Prévention de la migration irrégulière, du trafic de migrants et de la traite des êtres humains, lutte contre ces phénomènes 5. Retour, réadmission et réintégration
Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette	A7. Enhance employment opportunities and revenue-generating activities in regions of origin and transit of migrants, including through public and private investment in favour of agriculture and rural economy development (e.g. the "terres fermes" policy devoted to value chain

	<p>development, support to agri-business and family farming)</p> <p>A9. Create new economic opportunities for young women and men through initiatives focused on, among others, targeted measures to create jobs and employment opportunities and stimulate entrepreneurship), and programmes with civil society to foster youth participation in the public sphere.</p> <p>A11. Step up support to micro, small and medium sized enterprises (SME) in the formal and informal sector including through access to finance and micro-loans, training and incubation with particular focus on women, youth and rural populations</p> <p>A12. Support and boost the local information and communications technology sector, including ICT start-up communities, and work with them (for example through practical trainings, workshops, mentoring)</p>
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	<ul style="list-style-type: none"> - Domaine thématique 1: Développement économique et emploi ; - Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience ; - Domaine thématique 3 : Gestion des migrations
Objectif du Cadre opérationnel	Prévenir la migration irrégulière et les déplacements forcés et faciliter une meilleure gestion de la migration
Sous-objectif du Cadre opérationnel	Créer des perspectives économiques et d'emploi dans les régions présentant un fort potentiel migratoire pour prévenir la migration irrégulière et faciliter les retours
Durée de la mise en œuvre	48 mois
Durée de l'Action	60 mois
Bénéficiaires de l'action	<p>Bénéficiaires directs : (i) Jeunes sans emploi / situation de sous-emploi, ou sans formation professionnelle (NEET), résidant en milieu rural et urbain (ii) Jeunes et élèves en fin de scolarité /rupture de scolarité (iii) migrants potentiels ou en situation de vulnérabilité; (iv) entrepreneurs et opérateurs intermédiaires et financiers opérant déjà dans les filières ciblées ; (v) migrants de retour et diaspora de retour guinéenne. Cible minimum: 45 000 personnes</p> <p>Bénéficiaires indirects: pourcentage de la population des zones d'intervention, et des bassins d'emplois connexes, les producteurs (constitués en coopératives, GIE ou autres), les PME non directement appuyés par l'Action mais bénéficiant des effets cascades de INTEGRA, les organismes d'appui au secteur privé ainsi que les structures de l'Etat et les collectivités territoriales impliquées au niveau des problématiques relatives à l'emploi des jeunes, la formation professionnelle, le commerce et les migrations. Cible minimum: 2,5 M</p>

--	--

1. RESUME DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS

Ce programme contribuera à la prévention et à la limitation de la migration irrégulière en soutenant le développement économique de la Guinée pour favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes guinéens et la réintégration des migrants de retour.

Il vise les objectifs spécifiques: (i) de promouvoir des opportunités économiques et des emplois durables à destination des jeunes, (ii) d'améliorer l'employabilité des jeunes grâce à la formation professionnelle ou de courte durée, et au développement de compétences générales, (iii) de soutenir le développement et le financement des entreprises et coopératives avec un potentiel entrepreneurial durable, (iv) de diffuser une offre de services financiers adaptée et répondant aux besoins des bénéficiaires dans les régions d'intervention, et (v) d'atteindre le public cible en informant largement les populations, en particulier les jeunes, sur les opportunités du programme.

En lien avec ces objectifs, les différents résultats à atteindre ont été identifiés. Les activités seront menées par trois partenaires: la coopération technique belge (CTB), la coopération technique allemande (GIZ) et le centre du commerce international (CCI). Ces activités porteront sur la création d'emplois durables au travers de chantiers-écoles et d'activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) qui est un outil permettant la valorisation des ressources humaines locales avec un impact important sur le tissu social, sur base de la réalisation de plans de développement économique par zone en coordination avec les acteurs locaux, la proposition d'orientation et de formations professionnelles adaptées ainsi que des formations plus générales portant sur les "compétences de vie", le soutien au développement de l'entrepreneuriat, entre autre par le renforcement de chaînes de valeur, et un meilleur accès aux services financiers. Le programme est formulé de façon à assurer la complémentarité des activités, d'un point des résultats à atteindre, du public à toucher et de la répartition géographique.

La coordination des partenaires identifiés ainsi que des Ministères techniques impliqués sera assurée par une structure de mise en œuvre et de suivi solide.

L'atteinte de l'objectif spécifique 5 "communication et visibilité" se fera au travers d'un important volet d'activités de communication et de sensibilisation. Il est essentiel que les jeunes guinéens, public cible visé, soient informés efficacement des opportunités qui leur sont offertes par ce programme.

Ce programme sera mis en œuvre en gestion directe par l'UE et les partenaires identifiés, en étroite coordination avec les autorités guinéennes.

La mise en œuvre se fera sur une période de 4 ans, un démarrage rapide des activités est prévu au début 2018.

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Contexte national

L'augmentation significative entre 2014 et 2017 du nombre de migrants originaires de Guinée a alerté les autorités guinéennes et les Etats membres de l'UE. Selon l'Organisation internationale des migrations (OIM), les ressortissants guinéens représenteraient début 2017 le contingent de migrants le plus important (devant les Nigériens et les Erythréens) arrivé sur les côtes siciliennes.

En dépit de ressources naturelles importantes (1/3 des réserves mondiales pour la bauxite, les gisements d'or, de diamant et de minerai de fer) qui font de la Guinée l'un des pays d'Afrique potentiellement les plus riches et de son potentiel agricole élevé, (terres cultivables: 6,2 millions d'hectares dont 25% exploités annuellement), il existe peu d'opportunités économiques et donc peu d'emplois pour la jeunesse guinéenne. Le taux de chômage particulièrement élevé des jeunes (60%) cause un exode rural vers la capitale et une forte migration vers les pays limitrophes. De plus, du fait de l'épidémie du virus Ebola, la performance économique du pays s'est détériorée entre 2014 et 2015, ce qui a impacté négativement les agrégats macro-économiques nationaux en termes de Produit Intérieur Brut (PIB), de taux de croissance et de balance commerciale.

Avec près de 61.6% de personnes de moins de 25 ans sur une population de 12.5 millions d'habitants, la jeunesse guinéenne représente une part importante de la population. Cette jeunesse aspirant à de meilleures conditions de vie en Europe constitue le terreau de la migration irrégulière vers l'UE. De plus, un nombre important de jeunes de guinéens "en voie de départ" est à noter, c'est-à-dire des jeunes ayant déjà quitté leurs régions d'origine, soit pour la capitale Conakry, soit pour les pays limitrophes, mais qui maintiennent encore des liens assez forts avec leurs lieux et familles d'origines.

Afin d'accélérer la transformation de l'économie guinéenne et de réduire les inégalités pour mieux répartir la richesse, le Gouvernement vient d'adopter le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020 qui s'articule autour de quatre piliers de développement: (i) la promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable, (ii) la transformation économique durable et inclusive, (iii) le développement inclusif du capital humain ; et (iv) la gestion durable du capital naturel. Ces piliers sont portés par trois vecteurs de changements structurels : (i) des investissements catalyseurs dans le secteur minier sous-tendus par une bonne gouvernance minière; (ii) des gains de productivités dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique induits par des investissements en aménagements, en matériels et en outillage, le développement des compétences et l'ouverture au commerce ainsi qu'aux capitaux étrangers; (iii) la diversification industrielle hors mines en lien avec les chaînes de valeurs en amont et en aval des agropoles régionales.

En février 2017, en réaction à l'importante augmentation de l'arrivée de migrants en UE, la Guinée a été déclarée éligible au Fonds fiduciaire d'urgence de la Valette mis en place par l'Union européenne en novembre 2015 dans le but de lutter contre les causes profondes des migrations irrégulières et de faciliter le retour des migrants dans leur pays d'origine.

Ce phénomène de migrations irrégulières de jeunes guinéens est devenu une thématique importante de collaboration et de dialogue de haut niveau entre les pays de l'UE et le gouvernement de la Guinée. Suite à une mission politique de l'Union européenne en avril 2017, un document partagé portant sur la coopération en matière de migration irrégulière a été adopté. L'un des axes principaux des interventions identifiées est la création d'emploi, qui s'aligne sur la stratégie sectorielle du gouvernement énoncée dans le Programme d'Insertion Socio-Economique des Jeunes (PNISEJ).

Si le phénomène de migrations irrégulières concerne d'abord des jeunes hommes, il faut noter de plus en plus de femmes et de mineurs se lancent également dans l'aventure migratoire vers l'Europe ou dans l'exode vers les grandes villes guinéennes à la recherche de débouchés économiques leur permettant de subvenir à leurs besoins primaires ou à la scolarisation de leurs enfants (vu le départ des maris, pères ou frères).

2.2. Contexte sectoriel

Plus de 60% de la population guinéenne serait assujettie à une pauvreté multidimensionnelle qui toucherait notamment les jeunes sans emplois et souvent sans qualification professionnelle.

A l'instar de la majorité des pays africains, les principaux déterminants de la pauvreté en Guinée demeurent le manque d'emplois, l'absence de revenus monétaires durables, le manque d'infrastructures économiques de base (notamment les routes), le faible accès à la terre pour les activités agropastorales et d'autres facteurs liés à la mauvaise gouvernance.

A ces facteurs s'ajoutent des investissements peu importants dans les secteurs productifs de l'agriculture et du tourisme, la faible qualification de la main-d'œuvre guinéenne, un problème d'adéquation de la formation à l'emploi et un secteur privé moderne encore relativement étroit représentant moins de 10% du total des emplois.

Les contraintes principales affectant le développement du secteur privé incluent notamment:

- le manque ou l'insuffisance des infrastructures économiques
- malgré les réformes déjà entreprises, l'environnement des affaires reste encore contraignant pour la création, le développement et la croissance des entreprises privées, surtout les petites et moyennes entreprises;
- une faible capacité des ressources humaines, combiné avec une offre de formation restreinte et de faible qualité, qui pèse lourdement sur les performances, l'efficacité et la compétitivité des entreprises;
- les difficultés d'accès au financement pour l'investissement et le fonds de roulement, ainsi que son coût élevé.

Plus globalement, l'accès au financement est en effet un problème critique en Guinée. Selon les données du Global Findex, près de 7,8 % de la population guinéenne (âgée de 25 ans et plus) était titulaire d'un compte auprès d'une institution financière en Guinée en 2014, contre seulement 2,9 % des jeunes (âgés de 15 à 24 ans)¹.

Le financement du secteur bancaire se concentre essentiellement sur les crédits à court terme ce qui entraîne une faible compétitivité du secteur bancaire. Selon la Banque Mondiale, seulement 9% des PME ont un prêt bancaire. L'accès aux points de services financiers demeure une contrainte réelle avec juste 2,3 points de services pour 100,000 habitants². Le secteur compte avec 16 banques commerciales, 24 Institutions de Microfinance (IMF), 6 compagnies d'assurance, 3 compagnies de transfert d'argent et 4 opérateurs de téléphonie mobile. Les leaders du marché dans le secteur de la microfinance sont le Crédit Rural de Guinée, FINADEV et COFINA. La Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) estime à 349 le nombre de points de services financiers des IMFs. Les IMFs procurent services à presque 515,000 clients (42% des femmes) et elles sont un portefeuille en cours de presque USD45 millions. Même si le secteur n'est pas encore adapté aux nouvelles technologies, le nombre des clients avec un portefeuille électronique est de 3,500,000 soit 6 fois le nombre des clients des IMFs.

Une des priorités du gouvernement est l'amélioration de l'accès aux services financiers. Pour opérationnaliser cette vision, la BCRG viens d'adopter une nouvelle Loi sur la Finance Inclusive qui règlemente l'émission de la monnaie électronique. Selon cette loi, les banques et les IMFs sont autorisées à devenir des émetteurs de monnaie électronique. Cependant, les

¹ Banque mondiale. Global Findex Data base, voir <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=1228>

² Ibid

opérateurs de téléphonie mobile, ne seront pas en capacité de faire du crédit électronique sans avoir une institution financière comme intermédiaire.

Concernant l'emploi, on estime que les activités informelles représentent environ 70% de l'emploi total, et plus de 90% des emplois des jeunes.

L'informalité est donc une caractéristique dominante de l'économie et du secteur entrepreneurial de la Guinée, dont l'amplitude a une influence importante dans la collecte de recettes fiscales. Cependant, elle aide aussi à créer des emplois et à réduire le chômage, surtout chez les jeunes.

Le taux de chômage des jeunes est de l'ordre de 70%. Les projections indiquent qu'au moins 200.000 adolescents guinéens atteignent 15 ans chaque année dont plus de la moitié deviennent des candidats potentiels sur le marché du travail. Lorsque les jeunes trouvent effectivement un emploi, c'est souvent dans le secteur non structuré et dans des emplois peu rémunérés, peu qualifiés et précaires. La plupart des emplois dits indépendants, à travers les micros et petites entreprises relèvent de l'informel. Il s'agit, pour l'essentiel, d'emplois précaires, mal rémunérés, non couverts par un système de sécurité sociale et peu susceptibles de contribuer à réduire la pauvreté de ceux qui les pratiquent.

Le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes est en charge de la politique multisectorielle relative à l'insertion socio-économique et à l'emploi des jeunes qui figurent parmi les grandes priorités du Gouvernement guinéen. Le Plan National d'Insertion Socio-Economique des Jeunes (PNISEJ, 2016-2020) est un programme d'envergure qui vise à permettre l'accès à l'emploi à des milliers de jeunes (création/consolidation de 750.000 emplois d'ici 2020) et à intégrer la citoyenneté dans les comportements quotidiens des jeunes. Ce programme est une action conjointe de 13 Ministères (partenariat avec les Nations Unies, montant total estimé : 139 M USD).

Dans le document partagé sur la migration, la Guinée a proposé différentes actions qui pourraient être menées pour promouvoir des activités commerciales génératrices de revenus monétaires, de chiffres d'affaires et donc d'emplois dans plusieurs domaines-clés de l'économie guinéenne et en prenant en compte l'avantage comparatif de chacune des quatre régions naturelles de la Guinée, toutes affectées à des degrés différents par les migrations irrégulières de jeunes.

3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLEMENTARITE

3.1. Expérience des organisations chargés de la mise en œuvre et enseignements tirés

3.1.1 CTB

La Coopération Technique Belge (CTB), l'agence de la coopération au développement met en œuvre les programmes de développement du Gouvernement belge dans 14 pays partenaires. La CTB appuie aussi d'autres initiatives et la mise en œuvre de programmes d'autres donateurs. Les activités de la CTB se concentrent sur les États fragiles et les pays les moins avancés, principalement en Afrique.

La Guinée est, depuis 2015, un pays partenaire de la Coopération gouvernementale belge. Avec ce partenariat, la Belgique entend soutenir de façon structurelle le développement socio-économique du pays et les droits humains. Le nouveau partenariat belgo-guinéen se déroule en deux phases. Un programme de lancement a été signé en 2016, dont trois interventions ont été confiées à la CTB (eau, agriculture et renforcement de capacités) pour un montant total de 10M€ dans la zone d'action Conakry-Kindia-Mamou.

En parallèle, un programme de coopération pour la période 2018-2021 est en préparation. Cette approche doit garantir des résultats rapides et concrets au profit de la population guinéenne.

Des projets de développement socio-économique (rural ou urbain) appuyés par des systèmes d'infrastructures (en HIMO), de chantiers écoles, de formations professionnelles et d'appui à l'émergence d'entreprises ont été également mis en œuvre à grande échelle par la CTB au Burundi, Rwanda, Vietnam, Mali et en République Démocratique du Congo.

3.1.2 GIZ

La GIZ, agence de coopération allemande, est prestataire de services de coopération internationale pour le développement durable et l'action éducative internationale depuis plus de 50 ans dans les domaines les plus variés : promotion de l'économie et de l'emploi, énergie et environnement, promotion de la paix et de la sécurité. La GIZ coopère avec des entreprises, des acteurs de la société civile et des établissements scientifiques et contribue ainsi à faire converger la politique de développement avec d'autres champs d'action et domaines de politique. Son principal commettant est le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ).

Engagée en Guinée depuis 1979, la GIZ dispose d'une large expérience opérationnelle dans toutes les régions naturelles et une multiplicité de secteurs : santé, développement économique régional et formation professionnelle, gouvernance des industries extractives, gestion de ressources forestières, éducation de base. Cette expérience va de pair avec un large réseau de partenaires dans les secteurs public, privé et la société civile. La GIZ est également fortement présente dans les pays limitrophes de la Guinée – le Sénégal, le Mali, le Burkina, le Libéria, la Sierra Léone, avec programmes bilatéraux mais également à travers des approches transfrontalières et sous régionales impliquant la Guinée et ses voisins en même temps.

Dans le cadre de son appui au secteur de l'Education en Guinée, la Coopération Allemande à travers la GIZ réalise depuis 2015 le Projet d'Education de Base (PEB) dans les régions de Faranah, Labé, Mamou et Kindia. Afin de contribuer à l'amélioration de l'accès, à l'égalité des chances et à la qualification de l'enseignement, le PEB s'investit essentiellement dans trois champs d'action (i) l'amélioration des conditions d'apprentissage et de travail dans les écoles-cibles, (ii) l'amélioration de la formation initiale et continue des enseignants et (iii) la prévision de l'introduction d'approches innovantes dans le Programme décennal d'Education. Entre autre c'est l'approche *Fit for School* qui vise à intégrer l'éducation à l'hygiène et à améliorer les standards hygiéniques des installations sanitaires dans les écoles partenaires dans le contexte post- Ebola. Cette approche est mise en œuvre en coopérations avec des entreprises locales.

3.1.3 CCI

Le Centre de Commerce International est l'agence de coopération technique conjointe des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce en charge de la promotion durable du commerce et en particulier des exportations des pays en développement et des économies en transition. Il a pour vocation l'accompagnement du secteur privé des pays en développement, et en particulier des Pays les moins avancés (PMA), dans la mise à niveau des capacités d'offre de leurs micros, petites et moyennes entreprises (MPME) afin de pouvoir répondre de manière efficace aux exigences des acheteurs régionaux et internationaux, et ce pour une compétitivité durable et un meilleur accès aux chaînes de valeur.

Dans le cadre du déploiement de ses interventions, le CCI met l'accent sur l'entrepreneuriat jeune ainsi que l'autonomisation économique des femmes.

Il a appuyé la Guinée dans plusieurs domaines portant sur le développement de filières porteuses à l'exportation, l'emploi des femmes dans le commerce, la facilitation des échanges

et le renforcement institutionnel des structures d'appui au secteur privé. A travers les programmes « Tous ACP sur les produits de base » financés par les 9^{ème} et 10^{ème} FED de l'Union européenne, le CCI a notamment appuyé la filière mangue. Grâce à son savoir-faire, elle a pu travailler sur la mise à niveau de l'offre basée sur une approche de la chaîne de valeurs pour mettre en relation des producteurs/exportateurs guinéens avec des acheteurs régionaux et internationaux.

3.2. Actions complémentaires

Au-delà des projets mis en œuvre par la CTB, GIZ et CCI mentionnés au point 3.1, la complémentarité sera également assurée avec d'autres initiatives en cours de mise en œuvre notamment :

Le projet « Renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et le retour et la réintégration durable en Guinée », mis en œuvre par l'OIM dans le cadre d'un financement FFU, vise la population des migrants potentiels ou de retour. Il vise à soutenir 2000 migrants dans leur réintégration durable, à renforcer les capacités du gouvernement et des acteurs locaux afin d'assurer la durabilité de la réintégration des migrants de retour et l'appropriation de cette composante au niveau national, à informer et sensibiliser 250 communautés dans les zones sujettes à la migration et au retour, et à collecter, analyser et produire au niveau national des données sur les flux migratoires. Des complémentarités et des synergies en particulier sur les zones d'intervention et le public bénéficiaire du programme seront tissées avec ce projet.

Le "programme pilote national de réintégration, socio-économique (PNRSE)" est un programme de réintégration socio-économique destiné aux jeunes à risque et aux personnes vulnérables à risque d'exclusion sociale qui a pour but la création d'opportunités économiques durables à travers des appuis à la reconstruction communautaire, la promotion de la cohésion sociale, et la mise en place de mécanismes favorisant l'épargne permettant ainsi à chaque participant de se constituer un capital dans le but d'investir dans une activité génératrice de revenus plus durable. Le PNRSE a été élaboré par le Gouvernement guinéen à travers l'Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi (AGUIPE) du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et du Travail (METFP-ET) avec l'appui du Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de Sécurité – volet Réinsertion Socio-Economique (PARSS-RSE). Le PNRSE est mis en œuvre par l'AGUIPE avec l'appui du PARSS-RSE: 2 000 participants sont actuellement intégrés dans un parcours de réintégration socio-économique. Le PARSS-RSE a démarré début 2016 pour accompagner l'AGUIPE dans l'élaboration du PNRSE et pour accompagner le parcours de réintégration du premier groupe de 2 000 participants. Le PARSS-RSE est financé par le 10e FED de l'Union européenne à hauteur de 7 millions d'euros.

Le "projet de création d'entreprises du Fonds National pour l'insertion des jeunes(FONIJ)" met en avant le slogan « Vivre de son entreprise » et soutient l'esprit d'entreprenariat porté par un certain nombre de jeunes guinéens capables de créer et de développer leur propre entreprise. Le fonds national pour l'insertion des jeunes (FONIJ) placé sous la tutelle du Ministère de la jeunesse, est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est accessible à tous les jeunes âgés de 18 à 35 ans, diplômés ; déscolarisé et non scolarisés, ruraux et urbains porteurs de projets collectifs ou individuels. Le FONIJ a pour mission d'accompagner la mise en œuvre des stratégies nationales de promotion et d'insertion socioprofessionnelle et économique des jeunes. Dix-huit (18) entreprises auraient été créés dont quatre (4) jugées performantes et ayant reçu des appuis du FONIJ et de l'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP) en Guinée pour consolider et élargir leurs activités. La présente action devrait tirer les enseignements des facteurs de réussite et des contraintes rencontrées par les autoentrepreneurs dans leurs démarches respectives d'installation, de fonctionnement voire d'expansion afin de

proposer un « business model » robuste et mieux adapté pour créer de nouvelles opportunités économiques pour les jeunes.

"Le *"projet d'assistance technique du Cadre intégré renforcé (CIR)"*³ est exécuté par le Ministère du commerce. Il vise à promouvoir les chaînes de valeur à fort potentiel d'exportation telles que la mangue (et auparavant l'ananas, le café et le petit piment). Ce projet appuie les producteurs, transformateurs et exportateurs de manière à mieux répondre aux exigences des acheteurs régionaux et internationaux. L'objectif visé est l'accroissement des exportations qui a un effet économique induit sur le chiffre d'affaires des MPMEs et surtout un impact positif direct sur la création d'emplois en milieu rural notamment. Le CCI est partenaire technique pour les activités de promotion et d'information commerciale dans le cadre du projet de développement de la filière mangue (Prodefima), financé par le Cadre Intégré Renforcé, sur le Fonds d'affectation spéciale (FAS) du CIR. Conjointement avec les experts guinéens et l'Unité nationale de mise en œuvre du projet, le CCI a travaillé sur la mise à niveau de l'offre basée sur une approche de la chaîne de valeur, pour mettre en relation des producteurs/exportateurs guinéens avec des acheteurs régionaux et internationaux."

Le *"programme d'assainissement urbain (SANITA)"*, financé dans le cadre du 11^{ème} FED pour un montant de 41 millions d'euros, présente d'importantes synergies avec le présent projet, surtout sur l'axe Conakry – Kindia. Ce projet, dans le cadre de ses actions d'assainissement, vise à terme au minimum la création d'1 emploi/1000 habitants pour le service de collecte de déchets. Il aura donc un impact non négligeable sur l'emploi via un service pérenne envers la population. Des synergies, des actions, des mises en commun de moyens et de collaborations entre les deux projets permettront une efficacité et durabilité accrues. Ce projet est mis en œuvre à travers une gestion indirecte avec ONU-Habitat et la CTB.

Le projet *"Appui à la compétitivité"*, financé pour un montant de 5 millions d'euros dans le cadre du Programme Indicatif Régional (PIR) du 11^{ème} FED. Ce projet en cours de formulation donnera un appui intégré au développement de chaînes de valeur, notamment l'ananas. Il s'agira notamment d'améliorer la performance et la croissance de la filière en stimulant sa contribution à l'industrie, au commerce régional, à l'exportation et à la création d'emplois. Pour ce faire, la compétitivité des agents économiques-clef de la chaîne de valeur « Ananas » en Guinée sera améliorée, notamment grâce à des activités de mise à niveau et de mise en réseau, et les organisations intermédiaires qu'appuient ces acteurs seront renforcées et leurs services seront améliorés et amplifiés (qualité, normes, solutions vertes, accès au marché, etc.). Un second volet sera consacré à l'amélioration du climat des affaires en Guinée notamment grâce à l'intégration des politiques régionales en faveur de la compétitivité dans les politiques nationales.

Une complémentarité sera également recherchée avec le *"Projet de développement agricole intégré de la Guinée"* de la Banque Mondiale en cours de préparation qui viserait notamment le développement et l'intégration de chaînes de valeurs agricoles qui inclurait également un volet d'accès au financement pour le développement de l'agrobusiness.

3.3. Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention

La mise en œuvre du projet INTEGRA est assurée par une diversité d'acteurs : l'UE, qui en est le principal bailleur, les trois ministères directement concernés par les initiatives relatives à ce projet (Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et du Travail (METFP-ET), Ministère de la jeunesse, Ministère du commerce), les

³ Le CIR est un programme multi-donateurs qui aide 53 Pays Moins Avancés (PMA) dont la Guinée à jouer un rôle plus actif dans le système commercial multilatéral

agences d'exécution identifiées par l'UE et les structures techniques des départements ministériels.

La synergie sera recherchée entre les actions du gouvernement, les projets financés par des bailleurs autre que l'UE, les projets propres aux partenaires, les activités d'autres acteurs, etc.

Une étroite coordination des projets sera menée par le Gouvernement Guinéen et les Ministères de tutelle concernés dans le cadre de la mise en œuvre des actions et objectifs figurant dans le "document partagé entre les représentants du Gouvernement Guinéen et de l'UE portant sur la coopération en matière de migration irrégulière" (*voir point 5.5*).

En outre un fichier unique des bénéficiaires d'INTEGRA sera réalisé pour une utilisation commune par les trois interventions. Ce fichier permettra d'orienter les bénéficiaires suivant leurs expériences, compétences, besoins et volonté d'intégration. Ils seront ainsi aiguillés vers l'intervention leur permettant d'avoir le plus de possibilités d'intégration et le cas échéant d'établir un parcours d'intégration à travers les trois interventions.

Cette action d'identification se fera en adéquation et en complémentarité avec le profilage de l'OIM.

Ce fichier aura un double objectif: i. opérationnel afin de permettre une articulation et une concertation plus fluide entre les trois interventions et éviter les doublons ii. Monitoring.

Nombre approximatif de bénéficiaires directs (i.e groupes cibles bénéficiant directement des activités du programme) et indirects (bénéficiaires finaux) à cibler:

3.3.1. CTB

Les bénéficiaires seront composés de jeunes sans emploi avec peu ou pas de compétences. Parmi ce groupe, une attention sera portée aux jeunes souhaitant un appui dans la construction de projets bancables et dans la création d'entreprises afin d'assurer leurs intégrations.

Le genre sera un des déterminants essentiels dans l'identification des bénéficiaires. En effet, la précarité économique touche particulièrement les femmes. Produisant 90% des denrées alimentaires, elles jouent un rôle essentiel dans les activités agricoles et peuvent contribuer significativement à l'amélioration des conditions de vie des ménages. Il est donc essentiel de veiller à une répartition basée sur le genre.

Bénéficiaires directs: au minimum 8 000 jeunes dont 4 000 femmes sans emplois bénéficieront du parcours d'intégration menant soit à un emploi direct (environ 25%) dans une entreprise existante ou à créer, soit à de l'auto emploi, amélioration de leur revenus, services aux entreprises (production primaire) ou activités génératrices de revenus (environ 65 %), soit à la création d'entreprises (environ 10%). Parmi ces 8 000 jeunes, il y aurait environ 5% de migrants de retour/diaspora voulant se réinstaller. Cette estimation sera revue sur base des données OIM disponibles et en synergie avec le projet OIM financé par le FFU en Guinée, et de l'identification des bénéficiaires pendant la phase de démarrage du programme. Le reste des jeunes ciblés sont des migrants potentiels et ou des entrepreneurs en puissance, ces derniers employant la population-cible.

Les emplois temporaires via les chantiers – écoles et les travaux (en HIMO) confiés aux entreprises en HIMO, sont de l'ordre de 2 000 000 hommes jours de travail, soit 9000 personnes employées pendant un an réparti sur 3 ans (permanence moyenne de 3000 personnes au travail sur les chantiers dont 70% de bénéficiaires du parcours d'intégration).

Environ 100 TPE-PME existantes dans les zones d'intervention et bassins d'emplois qui peuvent générer des emplois seront renforcées pour répondre aux besoins du marché dans le

cadre d'appui aux chaînes de valeur et d'approvisionnement de services et/ou produits en forte demande.

Les bénéficiaires indirects des zones d'actions sont de l'ordre de 2 millions (40% de la population de la zone d'action) et environ 100 institutions/entreprises/autorités locales des zones concernées (4 provinces dont la capitale) et bassins d'emplois connexes tout en considérant qu'au minimum la situation de la population sera améliorée soit via le parcours d'intégration d'une personne de sa famille, soit des opportunités d'emploi augmentées (et des services indirects) ou soit l'accès à une ou plusieurs infrastructures socioéconomiques améliorant son quotidien (vente, conservation, production, ...).

Ces chiffres estimés seront précisés lors de la contractualisation du projet.

3.3.2. GIZ

Au sein de l'action INTEGRA, les activités menées par la GIZ se concentrent sur une tranche de jeunes qui, à travers leur âge et leur situation sociale et éducationnelle, se trouvent juste au milieu entre deux étapes formelles clef d'une préparation réussie pour la vie professionnelle : l'école primaire et la formation professionnelle, le premier emploi. Une phase transitoire critique avec une vulnérabilité élevée par rapport à l'échec social et professionnel. Pour y faire face, l'action vise à renforcer dès l'âge de la fin du cycle primaire les perspectives d'employabilité et d'emploi pour ce groupe important en nombre.

Le nombre total de bénéficiaires directs atteint par la GIZ est de plus de 12 000 répartis comme suit:

- Des élèves des écoles primaires partenaires des quatre régions d'intervention qui seront bénéficiaires des mesures d'orientation professionnelle (y inclus expériences sur le marché du travail) d'éducation entrepreneuriale et d'acquisition de compétences de la vie (1 500 bénéficiaires, dont 50% de jeunes filles).
- Jeunes sans emploi / situation de sous-emploi, avec ou sans formation professionnelle, résidant en milieu rural et urbain, y inclus les jeunes en transition entre scolarité et vie professionnelle qui vont bénéficier d'une qualification professionnelle de court terme/continue (2 880), d'une formation en entrepreneuriat (1.920) et d'un soutien aux initiatives entrepreneuriales (4 320) (Total des bénéficiaires 9 120, dont 25% femmes ou jeune filles)
- Jeunes avec une formation professionnelle ou une qualification de courtes durée réalisant un stage dans une entreprise (450 bénéficiaires, dont 25% femmes ou jeune filles).
- Formations des enseignants/ maitres d'artisanat et mentors dans le cadre de la formation de courte durée, de la formation continue en entrepreneuriat et les compétences de la vie / formation professionnelle (didactique, pédagogique, cadre juridique), formateurs de création d'entreprise (1.070 bénéficiaires)

3.3.3. CCI

Un nombre approximatif de **25 000 bénéficiaires directs** est à cibler sur toute l'étendue du territoire national guinéen toutes activités considérées.

Sur les 25 000 bénéficiaires directs, il est escompté la création d'au moins 3 000 emplois en qualité de salariés ou en auto-entrepreneuriat. Sur les 3 000 emplois à créer, il est à prévoir au moins 1 500 emplois au profit des femmes (même si les candidats à l'exil sont généralement des jeunes hommes entre 15 et 35 ans, de plus en plus de femmes sont prêtes à émigrer en

Europe dans une perspective de regroupement familial ou pour des considérations économiques).

Les jeunes bénéficiaires de l'Action s'agissant des interventions du CCI auront les profils suivants :

- Jeunes diplômés de l'enseignement universitaire ou de la formation professionnelle vivant en milieu urbain à la recherche d'emplois en qualité de salarié dans une entreprise ou en tant que primo-entrepreneur (plutôt pour l'agro-industrie et le sous-secteur des TIC)
- Jeunes de retour d'exil ayant des qualifications et un savoir-faire limités dans les domaines des chaînes de valeur à considérer (plutôt pour l'agro-industrie et le sous-secteur des TIC)
- Jeunes vivant en milieu rural ou péri urbain généralement en rupture scolaire, ou ne disposant que d'une éducation religieuse en quête d'activités lucratives génératrices de revenus rapides et réguliers (surtout pour les chaînes de valeur agricoles et l'exploitation minière)

Environ 500,000 bénéficiaires indirects de l'Action sont à prévoir. Les bénéficiaires indirects sont les producteurs (constitués en coopératives, GIE ou autres) et les PME non directement appuyés par l'Action mais bénéficiant des effets cascades de INTEGRA, les organismes d'appui au secteur privé ainsi que les structures de l'Etat et les collectivités territoriales impliquées au niveau des problématiques relatives à l'emploi des jeunes, la formation professionnelle, le commerce et les migrations.

Les bénéficiaires cibles seront recherchés parmi les migrants de retour et les jeunes diplômés répartis dans les zones cibles.

3.4 Cohérence et efficacité entre les trois interventions

A partir de la contractualisation du projet et dans l'exécution, les partenaires seront encouragés à maximiser les synergies et renforcer la complémentarité thématique et géographique

Le chevauchement géographique, thématique et méthodologique entre les agences et partenaires d'exécution exigent une étroite coordination et concertation. Il s'agit d'assurer une utilisation efficace des ressources et éviter des contradictions dans les principes et modalités de travail, une surcharge des institutions locales et régionales ainsi qu'une situation où les bénéficiaires sont touchés par les différentes agences pour les mêmes thématiques en même temps. Les modalités de concertation seront détaillées dans le document du projet de manière concertée entre agences et ministères partenaires. Les principes présentés ci-dessus seront développés et intégrés par les trois agences de manière harmonisée au niveau des PAGODAs notamment le modus operandi en terme de méthodologie, de répartition des tâches (ex. quand plusieurs agences sont dans la même zone) ,d'harmonisation de pratiques d'appui aux bénéficiaires (ex. paiement et /ou montant des primes de stage) Ces appuis devront répondre à une logique harmonisée et non concurrentielle entre interventions dans l'intérêt des bénéficiaires et des acteurs locaux.

Concernant la communication sur les activités, chacune des agences veillera à proposer une communication adaptée à ses bénéficiaires, nécessaire pour le bon déroulement des activités et la bonne appropriation du programme. Elle devra être la plus claire et transparente possible. Ceci permettra de répondre d'une part à la bonne cohérence et harmonie entre les trois interventions et d'autre part permettra une bonne compréhension de la division des tâches entre les agences par les bénéficiaires.

4. DESCRIPTION DETAILLEE

4.1. Objectifs

L'objectif global est de contribuer à la prévention et la limitation de la migration irrégulière, ainsi que de permettre la réintégration des migrants de retour et l'insertion socio professionnelle durable des jeunes guinéens afin de promouvoir le développement économique inclusif de la Guinée.

Les cinq objectifs spécifiques (OS) du programme sont :

OS1 : des emplois sont créés à travers le travail à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) contribuant à la mise en œuvre des plans de développement économique au niveau local ;

OS2 : Les jeunes ont accès à une formation professionnelle et à une préparation à la vie professionnelle, améliorant leur employabilité

OS3 : des opportunités d'emplois durables sont créées à travers le développement de l'entreprenariat et le renforcement de certaines chaînes de valeurs porteuses ;

OS4 : une offre de services financiers adaptée et répondant aux besoins des bénéficiaires est diffusée et renforcée dans les régions d'intervention ;

OS5 : les populations cibles des régions de départs/d'intervention sont informées des opportunités présentées par l'action et sensibilisées aux risques de la migration irrégulière.

4.2. Résultats escomptés et principales activités

OS1 : des emplois sont créés à travers le travail à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) contribuant à la mise en œuvre des plans de développement économique au niveau local.

Public : Jeunes sans emploi et en sous-emploi (NEET) et migrants de retour

Région s: Conakry, Kindia, Mamou et Labé

Partenaires potentiels de mise en œuvre :

(i) Le PNUD sera un partenaire étant donné son accompagnement dans l'élaboration de différentes stratégies nationales et dans le cadre du PNISEJ et de la décentralisation. en lien avec les partenaires étatiques dans les domaines concernés (dont principalement le MATD, le MPCJ et les collectivités locales). Le PNUD a aussi travaillé avec l'AGUIPE dans le cadre de l'identification des bénéficiaires en recherche d'emploi.

Résultat 1: La planification du développement économique local est renforcée à travers la conception de plans de développement économique et social explorant les opportunités économiques des zones concernées et les régions liés également aux priorités des bassins d'emplois connexes.

Activités

- CTB et GIZ

1.1 Analyser les potentiels économiques, d'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et de l'employabilité intégrant les aspects genre à travers un dialogue multi-acteurs avec les citoyens, les autorités locales/communales et la société civile

1.2 Réaliser des plans d'actions multisectoriels basés sur l'identification des actions nécessaires au développement économique durable dans une optique de création d'emplois décents et durables, et de prévention de la migration

1.3 Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de mise en œuvre et de suivi des plans d'actions

Résultat 2 : Les emplois créés à travers la réalisation en approche HIMO des infrastructures structurantes en appui au développement local sont durables et les infrastructures sont pérennes.

Activités

- CTB

Activités :

2.1. Mobiliser, identifier et sensibiliser les bénéficiaires des parcours d'intégration.

2.2. Réaliser des infrastructures structurantes en approche HIMO et en chantiers écoles, tels que des bâtiments à vocation économique, des routes de désenclavement socio-économique, des ouvrages de franchissement, des marchés, des espaces de stockage, des pôles de production d'énergie renouvelable, etc.

2.3. Accompagner les bénéficiaires par la mise en place d'un système d'épargne capitalisée par le travail et la formation en collaboration avec un partenaire privé (en lien avec l'OS 4).

2.4. Mettre en place des systèmes communautaires, délégations de service et partenariats public/privé suivant le modèle de la gestion post-construction, en y intégrant pleinement la société civile, pour assurer une gestion durable des infrastructures.

OS2 : Les jeunes ont accès à une formation professionnelle et à une préparation à la vie professionnelle, améliorant leur employabilité
--

Public :

- (i) jeunes sans emploi et /ou en sous-emploi (NEET) et migrants de retour
- (ii) jeunes de 14 ans et plus qui ont terminé leurs éducations de base et sont en âge d'être formés
- (iii) jeunes de 16 à 18 ans sans emploi ou dans une situation de travail occasionnel
- (iv) jeunes « en voie de migration », toujours attachés aux régions d'origines
- (v) migrants de retour

Régions :

CTB : Régions de l'axe Conakry – Kindia – Mamou - Labé

GIZ : Kindia, Labé, Mamou, Faranah

CCI : Régions en lien avec les chaînes de valeurs à promouvoir (principalement Kindia, Kankan, Labé et Kissidougou pour l'agriculture et Boké, Siguiro pour les mines, Conakry, Labé, Kankan pour les TIC (*à confirmer lors de la phase d'accélération de l'Action*))

Partenaires potentiels de mise en œuvre pour chaque agence :

CTB : PNUD avec les formations d'insertions socio professionnelles élaborées dans le cadre du PNISEJ, testées dans le PEJ 1 et 2, initiatives de volontariat jeunesse et les acteurs étatiques dans le domaine (MJ, METFPET, MASPFE, SCAD, associations professionnelles et faïtières)..

GIZ : Le Ministère en charge du Commerce, METFPET avec ONFPP et DNAFPP-S, MENA (Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation) avec les écoles primaires partenaires, centres de formation professionnelle (publique, privée, société civile), les chambres de commerce et d'artisanat, coopératives, regroupements des femmes et des jeunes, centres de jeunesse.

CCI : Le Ministère en charge du Commerce (contrepartie nationale principale) en étroite collaboration avec, le Ministère de l'Agriculture (IRAG, SNPV-DS, ANPROCA, etc.), le Ministère des Mines et de la Géologie, les chambres consulaires, le Ministère de l'Enseignement professionnel, le Ministère de la Jeunesse, le Ministère du tourisme, la Chambre de commerce, l'IRAG, l'AGUIPEX, l'OPIP ainsi que les autorités des régions d'intervention, en étroite collaboration avec le PNUD (pour faciliter le déploiement logistique de certaines interventions).

Résultat 3 : Les compétences techniques et les qualifications professionnelles des jeunes sont développées.

Activités :

Analyse des besoins

3.1. CTB-GIZ-CCI – Actualiser et développer le cas échéant une offre diversifiée de qualification professionnelle dans les zones cibles avec la participation du secteur privé et des structures d'appui à l'insertion et à la qualification professionnelle sur base de l'analyse faite des besoins de main d'œuvre et de compétence du marché du travail (formel et informel) liés aux priorités des bassins d'emploi et en relation avec les métiers au niveau des chaînes de valeur considérées.

3.2. CCI – Mettre en place un système d'évaluation « bilan de compétences » pour mieux cerner les points forts et faibles de chaque jeune à former au niveau des métiers des chaînes de valeur considérées (agriculture, mine et TIC).

Mise en œuvre des actions de qualifications professionnelle

3.3 CTB-GIZ-CCI –Mettre en œuvre des qualifications professionnelles de courts termes/formations professionnelles continues et certifiées, chaque agence pour sa catégorie de bénéficiaires.

3.4 CTB-GIZ-CCI – Former de manière technique et didactique les formateurs issus des centres professionnels, entreprises, mentors et des maîtres artisans.

3.5 CTB-GIZ-CCI –Promouvoir de manière concertée un système d'assurance qualité (accréditation et / ou certification suivant la démarche adoptée) pour les qualifications et formations offertes par les organismes couverts par l'Action.

3.6 CCI – Promouvoir le réseautage entre organismes de formation professionnelle guinéens et organismes étrangers pour favoriser l'échange d'information, le partage d'expériences ainsi que la dissémination de bonnes pratiques en matière de formation.

Stages orientés vers l'acquisition des compétences techniques

3.7 CTB-GIZ – Sensibiliser et appuyer -de manière pédagogique, didactique et en renseignant sur le cadre juridique- les TPE-PME locales/entreprises/maîtres artisans pour développer l'offre de stages pratiques et professionnels.

3.9 CCI – Développer des partenariats public-privé avec notamment Orange Guinée, DHL, le Groupe Accor et d'autres multinationales présentes en Guinée afin de bénéficier de l'expertise de leur personnel dans le cadre des formations offertes et favoriser la mise en

place de conventions de stages entre ces groupes et les organismes professionnels guinéens éligibles à l'action.

3.10 CCI – Promouvoir les stages de perfectionnement dans la sous-région et à l'international de jeunes guinéens dans le cadre de conventions stages encadrées sur des expertises non disponibles en Guinée.

Réseautage/orientation professionnelle

3.11 CCI – Organiser des salons de rencontres des métiers (au niveau des chaînes de valeur considérées) pour valider l'adéquation entre l'offre de formation professionnelle et la demande sur le marché du travail guinéen.

Suivi des bénéficiaires

3.12 CTB-GIZ-CCI – Concevoir et mettre en place un système de suivi commun entre les trois interventions de l'insertion socio-professionnelle

Résultat 4: Les jeunes ont acquis des compétences de développement humain leur permettant de s'insérer activement dans la société.

Activités :

4.1 CTB-GIZ – Développer et mettre en œuvre des modules spécifiques dans le domaine des compétences de la vie pour développer les aptitudes psychosociales et interpersonnelles des bénéficiaires chacun pour son public cible.

4.2 CTB-GIZ - Sensibiliser et informer les bénéficiaires sur les possibilités d'entreprendre et de s'insérer dans la vie socio-économique

4.3 GIZ – Dispenser des formations continues aux enseignants des écoles primaires par rapport à la transmission de compétences de la vie et entrepreneuriat.

OS3 : des opportunités d'emplois durables sont créées à travers le développement de l'entrepreneuriat et le renforcement de certaines chaînes de valeurs porteuses créatrices d'opportunités économiques

Public : tous les publics ciblés par l'Action globale en précisant les sous catégories de bénéficiaires ciblés par les différents partenaires de mise en œuvre.

Régions : toutes les régions ciblées par l'Action globale, en tenant compte que le périmètre d'intervention sera affiné en fonction des chaînes de valeur qui seront validées à l'issue de l'étude d'opportunité et d'impact économique.

Partenaires potentiels de mise en œuvre pour chaque agence:

CTB : PNUD dans le cadre d'initiatives testées dans le PEJ 1 et 2 et consolidées dans le PNISEJ ; UNCDF dans le cadre de son expertise en finance inclusive et les partenaires étatiques dans le domaine.

GIZ : Ministère en charge du Commerce, METFPET avec AGUIPE, les chambres d'agriculture, de commerce et d'artisanat, des prestataires de services non-financiers, groupements et unions, les centres de formation professionnelle.

CCI : Le Ministère en charge du Commerce (contrepartie principale) en étroite collaboration avec le Ministère de la Jeunesse, le Ministère de l'économie et des finances, l'OPIP, le UNCDF

Résultat 5: les compétences entrepreneuriales des jeunes sont renforcées..

Activités :

5.1. CTB-GIZ-CCI – Développer et mettre en œuvre des modules de formation en entrepreneuriat (p.ex analyse de risques, plan d'affaires, mobilisation de ressources financières domestiques, mise en place d'une bonne gestion administrative et financière,).

5.2 CCI – Former des conseillers issus des bénéficiaires et les certifier en gestion financière, dans le développement des plans d'affaires bancables et dans la démarche de demande de financement ;

5.3 CTB-GIZ-CCI – Former des conseillers pour fournir de l'accompagnement technique et gestion entrepreneurial aux bénéficiaires dans le développement de projets bancables et viables.

5.4 GIZ – Former des formateurs pour fournir les modules de formation entrepreneuriale (entreprises existantes et création)

5.5 GIZ-CCI – Renforcement les capacités des maillons des chaines de valeur tels MPME, GIE, organisations paysannes, ...

Résultat 6: Des initiatives entrepreneuriales (start-up en auto-emploi/TPE/PME/coopératives) adaptées aux besoins des jeunes et portées par des bénéficiaires dans les zones ciblées sont développées au sein d'incubateurs et suivies auprès des partenaires techniques en appui à l'entreprise et financiers.

Activités :

6.1 CTB – Appui au montage, lancement et le suivi de projets financièrement viables et de partenariats publics-privés (ex. analyses de risques, préparation de plans d'affaires, mobilisation de ressources financières domestiques) ;

6.2 CTB-CCI – Créer et /ou renforcer les incubateurs existants et mettre en place des accélérateurs pour mieux accueillir et accompagner les porteurs de projets et opérationnaliser leurs projets.

6.3 CTB-CCI – Accompagner les MPME et jeunes entrepreneurs financés lors de la phase d'amorçage des projets pour assurer la viabilité des initiatives et une bonne discipline dans l'usage des fonds et réduire ainsi les défauts de paiement.

6.4 CCI – Structurer des réseaux (secteurs/chaines de valeurs porteuses) de jeunes entrepreneurs en vue d'améliorer les échanges, mutualiser certains services et défendre leurs intérêts et les relier aux réseaux existants dans la sous -région ;

6.5 CCI – Organiser des fora de promotion des investissements pour les jeunes porteurs de projets (localement et ou avec la diaspora).

6.6. CCI – Développer un programme de renforcement des capacités techniques et opérationnelles de l'AGUIPEX, de l'OPIP et de la Chambre de commerce afin de répondre efficacement aux besoins et attentes des jeunes en quête d'opportunités économiques (différent des formations destinées aux organismes professionnels)

6.7. CCI – Créer un Réseau national d'intelligence économique (RNIE) pour échanger les informations sur les opportunités d'affaires identifiées pour les jeunes guinéens engagés (ou aspirant s'engager) dans des opérations d'exportation et / ou d'investissements

6.8. CCI – Développer et mettre en œuvre une campagne de sensibilisation sur le thème « Qualité: Stratégie pour les jeunes de la Guinée »

6.9. CCI - Mettre en place un programme de renforcement des institutions de gestion de la qualité pour mieux guider les jeunes dans leur démarche qualité (notamment sur la certification Bio ou Global Gap)

Résultat 7 : Des emplois et auto-emplois durables sont créés par la promotion de filières professionnelles performantes, et la création de micro-pôles de TPE-PME, performantes et organisées maîtrisant la production, la transformation et la commercialisation (nationale et internationale).

Trois chaînes de valeurs suivantes ont été pré-identifiées : agricole, minière et TIC.

Activités :

A) Les chaînes de valeur de **certaines filières agricoles** sélectionnées sont développées permettant une production de qualité, moderne, durable, résiliente aux changements climatiques et une commercialisation fiable et équitable des produits. Ces activités seront réalisées en synergie avec les activités du projet "*Appui à la compétitivité*", sur la filière ananas, financé dans le cadre du Programme Indicatif Régional (PIR) du 11^{ème} FED qui donnera un appui intégré au développement de chaînes de valeur.

7.1. CCI – Réaliser une étude d’opportunité portant sur l’identification et la validation des segments (créneaux) de marchés à la fois porteurs (en termes de demande) et attractifs pour les jeunes (sans ou avec très peu de barrières pour les jeunes) et donc susceptibles de générer de l’emploi salarié pour les jeunes ou de favoriser leur auto-emploi.

7.2. CCI – Sur la base des résultats de l’étude, formuler et valider (avec les autorités et les jeunes) des plans d’action pour chaque chaîne de valeur sélectionnée en termes de mise à niveau (production, transformation, conditionnement, emballage, transport, commercialisation/exportation) et d’opportunités de création d’emplois pour les jeunes en particulier en milieu rural (calcul de rentabilité, coût de revient, chiffre d’affaires).

7.3. CCI – Mise à niveau de chaque produit par rapport aux exigences des marchés (local, régional, international) visés et prospection commerciale en vue de la conclusion de partenariats d’affaires durables et plus rémunérateurs.

7.4. CCI – Organiser la participation des MPMEs à des manifestations commerciales et favoriser le transfert de savoir-faire, de technologie et la mise en réseaux.

B) Les chaînes de valeur de certains **produits miniers artisanaux** « Minéraux de développement ou Minéraux de faible valeur » sélectionnés sont développées permettant une production de qualité, moderne, durable, résiliente aux changements climatiques et une commercialisation fiable et équitable des produits.

Activités

7.6. CCI – Mettre en place une plateforme de dialogue et d’écoute pour la promotion de l’exploitation minière artisanale, et développer des partenariats entre les entreprises minières et les organisations de la société civile créée pour soutenir l’emploi jeune ;

7.7. CCI – Renforcer la capacité des organismes gouvernementaux et des institutions d’appui à mieux gérer, surveiller et promouvoir l’exploitation minière artisanale par les jeunes installés sur les sites d’extraction ;

7.8. CCI – Monter et structurer des coopératives pour favoriser l’intégration légale des jeunes dans des activités minières artisanales (exemple l’orpaillage) de manière légale et durable ;

C) Les chaînes de valeur de certains **produits TIC** sélectionnés sont développées permettant une production de qualité, moderne, durable, résiliente aux changements climatiques et une commercialisation fiable et équitable des produits.

Activités :

7.9 CCI - Au niveau des incubateurs existants ou à créer, mise en place d'une structure d'appui et de conception d'outils et services TICs tel que dans le développement des services innovants correspondant à la demande du marché (domestique, régional et international) sur le e-Gouvernement, le E-business, les applications mobiles, la digitalisation, la conceptualisation et le développement de logiciels.

7.10 CCI- Accompagner les jeunes dans (i) la participation à des salons spécialisés sur les TIC (en particulier le BPO, ITO et KPO), (ii) la prospection de nouveaux marchés attractifs et plus rémunérateurs et (iii) l'identification d'investisseurs potentiels dans les start-ups créées.

7.11 CCI- Mettre en place une coalition des industries des services TIC en Guinée (faiblement organisé pour l'heure) grâce à des formations d'experts et des partenariats PPP pour voir l'émergence un environnement propice au développement d'opportunités d'affaires pour et par les jeunes guinéennes diplômées en informatique.

OS 4: une offre de services financiers adaptée et répondant aux besoins des bénéficiaires est diffusée et renforcée dans les régions d'intervention.

Public: tous les bénéficiaires ciblés par l'Action globale

Régions: toutes les régions ciblées par l'Action globale

Partenaires potentiels de mise en œuvre pour chaque agence – des études de ‘due diligence’ plus approfondies seront menées lors de la formulation des programmes avec les acteurs sur le terrain :

CCI : APIM (réseau national des IMF),

CTB : IMF et banques locales, Partenaires étatiques (APIP, collectivités)

La CTB utilisera les prestations de UNCDF dans le cadre de son mandat et expertise en finance inclusive et finance du développement local pour la mise en œuvre des activités sous ce résultat.

Résultat 8: l'offre de services financiers est renforcée pour mieux répondre à la demande des bénéficiaires ciblés sur tout le territoire national mais dans les zones d'intervention en particulier.

Activités:

8.1 CTB-CCI – Renforcement des capacités des Institutions Financières (IF) et Institutions de Microfinance (IMF) et assistance technique directe pour le développement et la mise à l'échelle de nouveaux produits financiers innovateurs adaptés aux besoins des populations cibles, notamment les MPME et jeunes entrepreneurs ;

8.2. CCI – Organiser des formations techniques pour les IF/IMF et leurs agents de crédits sur les chaînes de valeur des produits sélectionnés et les risques de financement y afférents ;

8.3 CCI – Proposer des solutions de gestion et de réduction des risques telles que des logiciels d'évaluation et de gestion du crédit et d'autres solutions de mitigation des risques (le CCI propose de mobiliser l'AGF – African Guarantee Fund- en marge du projet).

8.4. CCI– Faciliter la mise en place d'une subvention de contrepartie pour les MPME et jeunes entrepreneurs à fort potentiel en complément au crédit bancaire et apport initial du promoteur

8.5 CTB- Faciliter grâce à des partenariats avec certaines IMF, la création d'épargne par les bénéficiaires des travaux HIMO afin de constituer un capital de départ pour les jeunes entrepreneurs en demande de micro-crédits.

OS 5 : les populations cibles des régions de départs/d'intervention sont informées des opportunités présentées par l'action et sensibilisées aux risques de la migration irrégulière

Public : tous les publics ciblés par l'Action globale, tous les partenaires associés aux différentes actions du programme, la population de Guinée au pays et à l'étranger, le public européen.

Régions : tout le territoire.

Partenaires de mise en œuvre : marché de service avec agence de communication et les agences exécutives qui assureront également un travail de sensibilisation et de communication auprès des communautés et des groupes cibles dans le cadre des différentes activités.

Résultat 9 : les opportunités économiques découlant des activités de l'action sont connues et les risques de la migration illégale sont comprises par les populations cibles et celles vivant dans les zones de départ/d'intervention du programme.

Activités :

9.1. Elaborer le plan de communication transversal du programme, en concertation avec les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme qui devra prendre en compte la dimension communautaire

9.2. Concevoir, produire et diffuser des supports de communication et de sensibilisation autour des thématiques "Réussir en Guinée" et "dangers migratoires" sous toutes leurs formes (flyers, web-série, émissions TV, radio, page Facebook, communiqués de presse sur le comité de pilotage, tee-shirts, etc.).

9.3. Communiquer autour des thématiques "Réussir en Guinée" et "dangers migratoires". via les médias (presse, TV, radio, Internet, Facebook), l'organisation d'évènements et l'organisation d'une caravane d'information qui circulera dans les régions cibles de l'action.

9.4. Suivre l'impact des activités de communication sur base de l'élaboration d'un outil d'évaluation d'impact.

9.5. Organiser la coordination de la communication au niveau du programme, en collaboration avec les points focaux communication des projets.

4.3. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux

Bénéficiaires directs (groupes cibles bénéficiant directement des activités du programme) :

(i) élèves des écoles primaires (les deux dernières années, de l'âge de 12 à 16 ans) ;

(ii) jeunes sans emploi ou dans une situation de sous-emploi, avec ou sans formation professionnelle (*Not in Education, Employment, or Training - NEET*), résidant en milieu rural

et urbain, y inclus les jeunes en transition entre scolarité et vie professionnelle ; L'insertion socio professionnelle des femmes et des jeunes filles recevra une attention particulière ;

- (iii) migrants potentiels ;
- (iv) entrepreneurs et opérateurs intermédiaires et financiers opérant déjà dans les régions et filières ciblées, régions et filières ciblées ; entrepreneurs des TPE-MPE et nouvelles initiatives entrepreneuriales ;
- (v) migrants de retour et diaspora de retour en Guinée. Concernant les migrants de retour, cet appui sera étroitement coordonné avec l'OIM. Un pourcentage cible et harmonisé d'appui à cette catégorie de bénéficiaires par les actions de la CTB, GIZ et CCI sera défini sur base des données OIM disponibles et en synergie avec le projet OIM financé par le FFU en Guinée, et de l'identification des bénéficiaires pendant la phase de démarrage du programme.

Bénéficiaires indirects (niveaux macro, méso et micro):

- (i) organismes intermédiaires et structures d'appui à l'orientation, l'insertion et à la qualification professionnelle, structures d'appui à l'entrepreneuriat, institutions d'appui à la jeunesse, au secteur privé, en particulier dans les domaines liés au commerce, à l'agriculture, aux mines, à l'investissement, à la compétitivité et à la réinsertion sociale ;
- (ii) autorités locales et départements ministériels concernés ;
- (iii) communautés, groupements d'intérêt économiques, les entreprises et populations guinéennes des zones d'intervention, les ONG et les acteurs non étatiques seront aussi ciblés par le programme.

Couverture géographique

L'Action couvre les quatre régions naturelles de Guinée, exposées au phénomène de migrations irrégulières, l'objectif étant de fixer les jeunes dans leur milieu d'origine, afin de faciliter leur insertion ou réinsertion professionnelle et sociale. Ces zones disposent également d'un grand potentiel de développement économique et de bassins d'emplois.

Il s'agit de :

- La région de la Basse-Guinée : Conakry, Kindia, Forécariah et Boké
- La région de la Moyenne Guinée : Labé, Mamou, Dalaba et Pita
- La région de la Haute Guinée : Kankan, Mandiana, Faranah et Siguiiri,
- La région de la Guinée Forestière : Kissidougou, Guéckédou et Nzérékoré.

Les études d'opportunités et plans de développement économique et social seront réalisés (en commun) après inventaire des plans locaux préexistant dans toutes les zones d'intervention permettant d'orienter les actions à mener et les opportunités de développement économique et social de manière cohérente. Ces plans permettront d'affiner le ciblage géographique, (notamment au niveau communal) qui pourra également être adapté en fonction de l'évolution du contexte.

4.4. Analyse des parties prenantes

a) Les ministères et départements ministériels

- Le Ministère des Affaires étrangères et des Guinéens de l'étranger : Le Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger a pour mission, la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique étrangère du Gouvernement en matière de diplomatie, de relations consulaires, et de gestion des Guinéens de l'Etranger.

- **Le Ministère de la Jeunesse** a pour mission générale, la conception, l'élaboration, la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de jeunesse et de promotion de l'emploi des jeunes.

- **Le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et du Travail (METFP-ET)** a pour mission générale de concevoir, mettre en œuvre, coordonner, suivre et évaluer la politique nationale en matière d'emploi, d'insertion, de formation technique et professionnelle, des Technologies de l'Information et de la Communication. Les structures suivantes seront particulièrement concernées par l'action : l'Office National de Formation de Perfectionnement Professionnel (ONFPP) et la Direction Nationale de l'Apprentissage et des Formations Post Primaire et Secondaire (DNAFPP-S) ainsi que l'Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi (AGUIPE) qui offre des services d'orientation, de formation et d'accompagnement aux demandeurs d'emploi.

- **Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA)** a pour mission de former des jeunes (filles et garçons) responsables, compétents et efficaces en vue d'en faire des citoyens capables de participer au développement socio- économique et culturel du pays. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des priorités définies dans la lettre de politique sectorielle 2014-2020 et traduit la vision du Gouvernement de développer un système éducatif inclusif, de qualité capable de produire un capital humain qui réponde au besoin de l'économie et de la société. Le ministère joue un rôle dans la thématique de la préparation à la vie professionnelle.

- **Le Ministère en charge du Commerce** est chargé de la conception et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de commerce. Il est l'organe central de décision de l'ensemble des composantes de la politique commerciale de la République de Guinée.

- **Le Ministère de l'Agriculture** a pour mission de concevoir, coordonner, promouvoir et assurer le suivi de la mise en œuvre de la politique étatique dans les domaines de la promotion et du développement des cultures vivrières et des cultures de rente, notamment celles destinés à l'exportation.

- **Le Ministère des Mines et de la Géologie (MMG)** a pour de concevoir, élaborer, mettre en œuvre de la politique nationale dans les domaines de l'exploitation minière artisanale de la géologie. Il est chargé également de la mise en place d'un cadre propice à l'investissement, s'assurer de la cohérence des programmes et projets de développement dans le secteur minier et assurer le suivi de leur mise en œuvre.

- **Le Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance (MASPFE)** pour mission de concevoir, coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la politique sociale définie par le Gouvernement et d'en assurer le suivi.

- **Le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD)** a pour mission la conception, l'élaboration et la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement dans le domaine de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, y compris la promotion du développement local et la tutelle de l'Etat sur les Collectivités Locales

-**Le Ministère du Plan** a pour mission la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines de planification, de développement économique et social, de la coopération internationale, de l'intégration Africaine et de la coordination des aides extérieures.

b) Le secteur privé

La présence massive d'opérateurs privés informels « auto-employés » est à noter, notamment sur l'axe Conakry – Kindia – Mamou – Labé. Ces opérateurs privés informels sont actifs en

zones rurales (majoritairement dans l'agriculture familiale et de subsistance) et en zones urbaines (commerce et l'artisanat). Sur cet axe, les entreprises formelles sont pratiquement inexistantes.

Ce secteur privé informel s'inscrit dans des actions individuelles, des activités génératrices de revenus, des groupements d'intérêt économique, des coopératives, et des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) qui ont rarement accès à des services d'appui, au service de transformation/conservation et aux différents facteurs de production, en particulier au capital.

c) Les organisations professionnelles (OP)

Il existe des Organisations professionnelles Agricoles (OPA) dont la plupart fonctionnent dans un cadre informel et disposent de faibles compétences en gestion. Les faîtières les plus importantes sont la Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée (CNOP-G), et le Réseau Guinéen des Opérateurs Economiques du Secteur Agro-alimentaire (REGOSA).

d) Les chambres consulaires

Il existe entre autres la Chambre Nationale d'Agriculture, la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Guinée, la Chambre des mines, le Patronat guinéen. Elles sont les véritables représentants institutionnels des opérateurs, chacune dans son domaine apportera son appui aux acteurs des secteurs retenus à travers le fonctionnement des structures décentralisées au niveau communal, préfectoral et régional.

e) La société civile

La société civile comprend des ONGs nationales et internationales qui sont présentes dans les zones d'action envisagées, des coopératives agricoles, des groupements de femmes et mères de migrants, des associations de jeunes, la diaspora, les syndicats, les universités, les centres de formation, les autorités et associations religieuses, les chefferies traditionnelles.

Quelques initiatives ont été lancées par des ONG et sont soutenues par des services publics offrent mais ces appuis demeurent toutefois largement insuffisants pour répondre aux différents besoins, qu'ils soient issus des jeunes et des femmes, des étudiants issus de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, des associations professionnelles, des groupements, des coopératives, des entrepreneurs, et des instances publiques concernées.

f) Les autorités/collectivités locales

La République de Guinée est engagée dans un processus de décentralisation progressif depuis 1985. Cette politique s'est traduite par la création de 342 communes - rurales (304) urbaines (38) - et l'adoption d'un code des collectivités locales en 2006. 32 domaines de compétence leur sont officiellement transférés, parmi lesquels figurent le développement économique local, l'état civil, l'enseignement primaire, l'eau et l'assainissement, la santé, l'aménagement urbain, l'entretien de la voirie communautaire. Les dernières élections locales ont eu lieu en 2005. Les élections locales, dont le scrutin a été repoussé à plusieurs reprises, n'ont pas encore été officiellement fixées. Les autorités locales en place accusent de ce fait un manque de légitimité.

Des disparités importantes existent entre les collectivités en fonction de leur taille mais aussi de leur localisation avec un grand nombre de petites communes rurales non viables sur le plan économique et financier. Pour relancer le processus de décentralisation, la Guinée s'est dotée par Décret du 15 juin 2011 d'une Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local, accompagnée d'un plan d'action orienté sur cinq axes prioritaires : le développement territorial et la territorialisation des politiques publiques ; la mise en œuvre de

plans de déconcentration-décentralisation sectoriels ; le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation ; le financement de la décentralisation ; le pilotage intersectoriel / inter-acteurs de la décentralisation.

En dépit de ces différentes mesures, les communes guinéennes manquent toujours de ressources humaines et financières, d'un environnement légal, administratif et financier leur permettant de jouer pleinement les rôles qui leur incombent. Il existe en effet une inadéquation entre les ressources des autorités locales et les missions qu'elles doivent assurer; la fiscalité locale, très complexe avec un système de taxes partagées sur lesquelles les autorités locales manquent de visibilité, limite la mobilisation et la bonne gestion des ressources propres des collectivités locales; les ressources humaines sont limitées en quantité et insuffisamment qualifiées, ce qui entrave la gestion et le bon fonctionnement des services municipaux et des organes délibérants; certains ministères sectoriels tardent également à procéder aux transferts de compétences et de ressources.

g) Les institutions de microfinance (IMF) et les banques

Le secteur financier en Guinée est de taille modeste et l'accès au financement est faible. Il existe plusieurs institutions de microfinance en milieu rural avec des produits d'épargne et de crédit qui privilégient la collecte de l'épargne plutôt que l'attribution de crédit. La principale structure de ce type est le Crédit Rural de Guinée (CRG) et l'Association professionnelle des établissements de crédits de Guinée (APIM). Certaines pratiquent même le crédit direct, comme Yètè Mali. Des projets et ONG disposent également des volets crédit qui assure le financement du monde rural.

Quant aux banques, elles financent généralement des organisations du genre groupement qui présentent un plus haut potentiel de production et de vente. C'est le cas de la Fédération des Paysans du Fouta Djallon (FPFD), première association productrice de pomme de terre en Guinée, qui est accompagnée par la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie en Guinée (BICIGUI) et la Société Générale des Banques en Guinée (SGBG).

Au cours des dix dernières années, plusieurs banques intervenant pour l'investissement se sont installées: UBA, Afriland bank, etc.

En outre, il existe d'autres institutions financières internationales comme le Fonds Africain de Garantie (FAG), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Africaine d'Export-Import (AFREXIMBANK), ou la Banque européenne d'investissement (BEI).

Différents appuis ciblés sont menés par les partenaires techniques et financiers de la Guinée dans l'objectif de moderniser le secteur financier :

-Dans le cadre du projet PAMSFI (Projet d'Appui à la Modernisation du Secteur Financier du Fond Africain de Développement), la BCRG reçoit du soutien pour améliorer le système de paiement et il est prévu l'inauguration en 2018 d'une plateforme inclusive pour supporter l'utilisation de services de paiements par tous les utilisateurs;

-La Banque Mondiale appui la BCRG pour la mise en place d'un système d'information sur les crédits, le renforcement de capacités de l'Agence Nationale de Microfinance, et la conception d'une Stratégie de Finance Inclusive (prévu pour 2018);

-La SFI appui l'opérationnalisation du financement par le crédit-bail;

-Le FMI à travers AFRITAC Afrique de l'ouest, appuie l'adoption de la supervision basée sur les risques et conforme aux règles de Bâle;

-AFD est un bailleur de fond historique du secteur, notamment au niveau micro pour le Crédit Rural de Guinée.

h) Les partenaires internationaux

Des partenaires internationaux sont présents en Guinée, tel le système des Nations Unies qui a une forte expérience dans les aspects de détermination des potentialités d'emploi et de renforcement des capacités par son accompagnement de la rédaction du PNDES et du Programme de Relance Post Ebola.

i) L'Agence de Promotion des Investissements Privés

Des réformes sont en cours afin d'améliorer le climat des affaires. L'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP), créée sous l'égide du Président Condé, est un exemple de cette évolution. Elle offre des services d'information, d'accompagnement et de formation (et guichet unique). Sa déconcentration en cours devrait lui permettre de se rapprocher des acteurs économiques en province.

4.5. Risques et hypothèses

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Manque de coordination / synergies des interventions de l'action (au niveau national et local)	F	Comité de pilotage commun. Nomination points focaux dans les ministères concernés et les 3 agences. Action du gouvernement pour s'assurer que la coordination est en place en amont du projet et la synergie créés avec les 3 agences de mise en œuvre, y compris au niveau local.
Les bénéficiaires ciblés ne connaissent pas l'action ou ne s'y intéressent pas	F	Elaboration d'un Plan de communication avant le démarrage de l'action et synergie avec le programme OIM et son volet communication
Instabilité politique et économique dans le pays qui peut réduire la demande de la main-d'œuvre et les possibilités d'auto-emploi	M	Suivi constant de la situation. Actions du gouvernement pour créer un climat d'apaisement; engagement sur des réformes économiques
Partenariats avec les acteurs du secteur privé et/ou centres de formation professionnelle restent ineffectifs	M	Echanges réguliers et dialogue à engager avec les partenaires du secteur privé et les centres de formation professionnelle
Les nouvelles facilités et options économiques rendus accessibles par l'action sont utilisées par les bénéficiers pour financer les départs en migration	M	Les activités de l'action sur le plan économique sont a) soumises à une approche de suivi-évaluation et b) s'intègrent dans des actions de communication en faveur d'un changement de perceptions vis-à-vis de la migration.

Les aides à la réintégration des migrants de retour ont un effet incitatif à la migration	M	Les aides à la réintégration sont a) soumises à une approche de suivi-évaluation b) sont intégrées dans des activités de communication en faveur d'un changement de perceptions vis-à-vis la migration ; c) les aides sont accessibles aux migrants et non-migrants
Capacité d'absorption et de mise en œuvre limitée des institutions locales ne permet pas d'atteindre les quantités envisagées.	E	Analyse des capacités et compétences des institutions avec qui le programme travail. Coordonner entre les agences comment les impliquer pour ne pas les surcharger. Renforcer les capacités et permettre un développement graduel.
Les structures/acteurs impliqués n'achèvent pas un développement organisationnel durable à cause de la pression des grandes quantités	M	Les accompagner dans leur développement organisationnel

Les hypothèses pour la réussite de l'Action globale et sa mise en œuvre sont:

- Il existe une véritable synergie/complémentarités des activités mise en œuvre par les 3 organismes partenaires (CTB, GIZ et CCI) ;
- Le message est simplifié/harmonisé pour atteindre le public cible dans les régions de départ ciblées
- Les décideurs politiques et autres acteurs de la gestion des mouvements migratoires manifestent un réel intérêt pour l'action et assurent une bonne coordination. Le secteur privé (formel et informel) se considère comme acteur clé dans le domaine de promotion d'emploi et est prêt à investir dans la qualification professionnelle.
- Les enseignants dans les écoles primaires sont motivés à prendre la nouvelle fonction de conseiller d'orientation et sont remboursés pour cette tâche supplémentaire.

4.6. Questions transversales

L'autonomisation économique des femmes, la sécurité alimentaire et la préservation de l'environnement sont des paramètres importants de la présente Action.

Genre

L'égalité hommes/femmes est au cœur des valeurs de l'UE et est intégrée dans tous les programmes de coopération en Guinée. En ligne avec le plan d'action européen sur l'égalité des sexes (2016-2020), trois objectifs sont visés en particulier: (1) garantie de l'intégrité physique et psychologique des filles et femmes; (2) promotion des droits économiques et sociaux/émancipation économique et sociales des filles et des femmes et (3) renforcement de la voix et la participation des filles et femmes.

Les actions multiples visant à l'autonomisation des femmes productrices et notamment des jeunes filles à travers la mise en place des groupements spécifiques féminins et l'appui aux microprojets de femmes seront prises en compte de façon systématique dans les activités de ce projet.

Dans le domaine d'orientation professionnelle des modules sélectionnés pour la compétence de vie adressent les besoins des filles et jeunes femmes dans le contexte guinéen.

Sécurité alimentaire

Le taux d'insécurité alimentaire et de malnutrition chronique en milieu rural constitue une préoccupation nationale avec respectivement 32% et 34,7% pour 2012 (Enquête nationale nutrition-santé 2011-2012). Cette situation s'est exacerbée en 2014/2015 à cause de l'épidémie d'Ebola.

La Guinée dispose d'un potentiel agricole important et peu exploité avec des conditions propices à la culture d'une gamme variée de produits agricoles. L'agriculture est majoritairement de type extensif dominée par un système de culture traditionnelle familial utilisant peu d'intrants et dépendante de la pluviométrie. Les rendements ont peu évolué au cours des dernières années et restent largement en dessous de leurs potentiels pour faire de ce secteur un moteur de développement du pays.

Avec plus de 80% de la population active et près de 90% des revenus en milieu rural, l'agriculture constitue un secteur clé pour le développement socio-économique et la réduction de la pauvreté en Guinée.

Cette Action abordera le développement des chaînes de valeur porteuses et génératrices d'emploi dans le secteur agricole.

Changement climatique

La durabilité environnementale est indispensable pour l'élimination de la pauvreté et le développement durable mais elle est fortement menacée en Guinée par manque de bonne gouvernance. Les écosystèmes, notamment les forêts, les zones côtières et les océans sont fortement dégradés. La dégradation de l'environnement, y inclus en milieu urbain, freine le développement et crée même des tensions sociales. La dimension environnementale est donc solidement intégrée dans les programmes de coopération de l'UE en Guinée.

L'Action veillera à ce que les bénéficiaires développent leurs connaissances sur les risques climatiques et apprennent et appliquent de bonnes pratiques pour diminuer les impacts des changements climatiques dans les zones ciblées par l'Action. Les travaux en approche HIMO, aussi bien que le développement des filières se feront en respectant l'environnement avec une vision long terme.

5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

5.1. Modalités de mise en œuvre

En qualité d'agence d'exécution, la CTB, la GIZ et le CCI signeront chacun une Convention de délégation en gestion indirecte dans le cadre du *Pillar Assessed Grant or Delegation agreement* (PAGODA) avec l'UE. La signature de PAGODA-co avec une agence d'exécution et un ou plusieurs partenaires de mise en œuvre identifiés dans ce document est possible en fonction de la nature des tâches confiées aux partenaires de mise en œuvre.

A ce titre, la CTB, la GIZ et le CCI, seront habilités à accorder des subventions (sur la base de leurs procédures propres en conformité avec celles de l'UE) à hauteur des montants convenus pour les composantes des 3 projets à définir lors de la contractualisation.

5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action est de 60 mois à compter de l'adoption par le Comité Opérationnel; la période au cours de laquelle les activités seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre est de 48 mois.

Le délai pour le démarrage des activités sera de maximum 2 mois à partir de la signature des différents accords de contribution (PAGODA) de mise en œuvre. Au cours de cette période initiale de 2 mois dite période d'accélération, il sera procédé à la validation et à l'engagement

des bénéficiaires et autres structures d'appui techniques à associer à l'exécution, au recrutement des experts nationaux et internationaux, à l'installation des différentes UGP des Agences de mise en œuvre en Guinée.

5.3. Modules et volets de la mise en œuvre

5.3.1 Coopération déléguée

3 Conventions de délégation/PAGODA avec:

- L'agence belge de développement- coopération technique belge (CTB)
- La Coopération Technique Allemande (GIZ)
- Le Centre du Commerce International (CCI)

5.3.2 Gestion directe

Un ou plusieurs contrats de service pour suivi, coordination globale et communication/visibilité.

5.4. Budget indicatif

INTEGRA	Contribution de l'UE (EUR)
1. Convention de délégation/ PAGODA CTB	35 000 000
2. Convention de délégation/ PAGODA GIZ	10 000 000
3. Convention de délégation/ PAGODA CCI	15 000 000
4. Un ou plusieurs contrats de services pour suivi, coordination globale et communication/visibilité	3 000 000
5. Evaluation	300.000
6. Audit	300.000
7. Provision pour imprévus	1.400 000
Total	65 000 000

5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action

Des consultations et échanges d'informations régulières ont lieu entre l'UE et le Gouvernement, dans le cadre du dialogue pour la préparation et le suivi des actions financées par le FFU en Guinée.

Un Décret présidentiel a nommé la secrétaire générale du Ministère du commerce dans la fonction de coordinatrice générale des projets et programmes du fond fiduciaire de l'Union européenne pour ce premier programme d'appui à l'intégration socioéconomique des jeunes. L'organigramme proposé comprend un Comité d'orientation stratégique (COS), un Comité de coordination et des comités techniques de suivi (SCS) pour lesquels une coordination inter-comités est prévue. Les différentes interactions fonctionnelles entre les structures de gouvernance seront toutes précisées en partenariat étroit entre les agences de mise en œuvre, les départements des Ministères concernés et la DUE.

En outre, une équipe d'assistance technique à recruter par l'UE appuiera la coordination globale du projet.

Proposition provisoire d'organigramme de la structure organisationnelle et de gouvernance de l'Action dans le cadre du 1er Volet du FFU intitulé « Programme d'appui à l'intégration socio-économique des jeunes (INTEGRA) »

COMITE D'ORIENTATION STRATEGIQUE (COS)

Présidence : Premier Ministre
Ministères (Commerce, Jeunesse, Enseignement Technique et Formation professionnelle, Enseignement Pré-Universitaire et Alphabétisation, Affaires étrangères, Agriculture, Industrie, Affaires sociales, Mines, Sécurité) et représentant de l'UE (NB: composition définitive à agréer)

Siègera une fois par an
Peut se réunir autant de fois que nécessaire à la demande d'un Ministère dont le département est fortement impliqué dans la mise en œuvre
Reçoit de l'information sur l'avancement

COMITE de COORDINATION (CdC)

Présidence : Coordonnatrices/teurs Générale et UE
Membres effectifs : Ministères (Commerce, Jeunesse, Enseignement Technique et Formation professionnelle, Enseignement Pré-Universitaire et Alphabétisation, Affaires étrangères, Agriculture, Industrie, Affaires sociales, Mines, d'autres Ministères comme le MATD et Plan peuvent être invités au besoin et cellule FFU de l'UE
CGFED
Membres agences : CCI, CTB, GIZ

Siègera 2 fois par an mais peut se réunir en session extraordinaire
Favorise l'alignement des différents acteurs publics pour atteindre les résultats convenus entre UE et Guinée, à travers le cadre logique indiqué dans les 3 PAGODAs

Coordination inter-comités (CIC) :

Coordonnatrices/teurs Générale et UE
Avec les 3 sous-comités

Siège tous les 3 mois et/ou plus selon les besoins. Résout tout problème opérationnel que SCS ne peut résoudre à son niveau. Adapte les opérations, en fonction des souhaits du COS et CNC, en tenant compte de la réalité contractuelle

Sous comité de suivi 1

CCI, UE, Ministère du Commerce

Sous comité de suivi 2

CTB, UE, Ministère de la jeunesse

Sous comité de suivi 3

GIZ, UE, Ministère de la formation

Intervention 1

CCI

Intervention 2

CTB

Intervention 3

GIZ

Description de l'articulation des rôles complémentaires des instances

Alignement, stratégie et cohérence des acteurs

- 1) COS : instance consultative, définit les grandes orientations politiques du Programme ;
- 2) CdC: reçoit les orientations du COS. Instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions relatives à la mise en œuvre des projets. Il contribue à la bonne exécution des projets dans les meilleures conditions d'efficacité et d'efficience.
- 3) CIC: composée de la Coordinatrice/teur Général(e), de la coordinatrice/teur de l'UE et des 3 sous-comités de suivi. S'assure de la complémentarité effective de la mise en œuvre des trois interventions, identifie les goulots d'étranglement et propose des mesures correctives. La Coordinatrice/teur Général(e) et la Coordinatrice/teur de l'UE sont chargés de l'articulation entre le CdC et les SCS.
Les SCS sont composés de l'agence, d'un point focal du Ministère thématique choisi et d'un chargé de programme UE.

Opérations de terrain

- 4) SCS : Sous-Comités de suivi :
Top-Down : reçoit les demandes du CdC via la CIC et les traduit en opération, tenant compte de la réalité contractuelle (moyens, délais, etc).
Bottom-up : résout tout problème que l'Unité d'Intervention ne parvient pas à résoudre à son niveau, en vue d'accélérer l'atteinte des résultats.
- 5) Interventions : les agences d'exécution qui s'occupent de la mise en œuvre des projets selon les modalités définies par les PAGOAs. Mécanisme de pilotage propre à l'agence.

Coordinatrice/teur Général(e):

Elle est chargée de la coordination générale du Programme pour le Gouvernement en collaboration avec l'UE. Elle oriente et/ou conseille le COS sur les questions d'orientation et de gestion des projets et du Programme. Elle assure le Secrétariat du COS et de l'application des décisions prises par le COS et le CdC. En collaboration avec l'UE, elle préside le CdC et supervise le fonctionnement des sous-comités de suivi. Elle s'assure de la synergie des agences partenaires pour la mise en œuvre des actions sur le terrain. Elle est associée aux décisions liées à la communication pour une meilleure visibilité des actions du Programme sur le terrain. Elle facilite les contacts entre le Gouvernement et les Partenaires au Développement et collabore étroitement avec les Ministères techniques concernés, la Délégation de l'Union Européenne, les partenaires techniques et financiers et toutes les parties prenantes en vue de concourir à la réalisation complète des objectifs du Programme.

5.6. Suivi des résultats

L'Action sera exécutée en fonction des principes de la gestion axée sur les résultats « Result Based-Management « RBM »). Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités de des opérateurs de mise en œuvre. À cette fin, chaque opérateur établira un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborera régulièrement des rapports d'avancement (au moins deux fois par an) et un rapport final. Chaque rapport devra être adressé à la Délégation de l'UE en Guinée pour rendre compte de la mise en œuvre des projets au sein de l'action dans sa globalité, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique.

Les rapports finaux, narratifs et financiers, couvriront toute la période de mise en œuvre de l'action. La Délégation de l'UE en Guinée et l'équipe FFU/DEVCO peuvent effectuer des visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et des consultants indépendants. Les conditions de ce suivi seront spécifiées dans les conditions particulières à annexer aux conventions de contribution (PAGODA) signées.

La CTB dispose d'une politique de suivi et évaluation (M&E) dans laquelle s'inscrivent les processus et outils utilisés pour le M&E au niveau de tous ses projets, et qui s'aligne sur les définitions, normes et standards OCDE-CAD. L'analyse et la gestion des risques font partie intégrante de cette politique. Le système de M&E proposé pour cette action sera intégré dans le système global de M&E des interventions exécutées par la CTB en Guinée. Il sera conforme aux conditions de la Convention de Délégation qui sera signée pour cette intervention et s'intégrera également dans le cadre commun de résultats du FFU. Au début de la mise en œuvre la GIZ va développer un système de suivi opérationnel pour vérifier le déroulement et le développement des activités. Le système va aussi servir à adapter des mesures si nécessaires pour atteindre des objectifs de l'action et est la base pour les coordinations avec CTB et CCI. Pour ce qui est du CCI, les activités de l'Action globale lui incombant seront suivies et déroulées au moyen du « ITC project portal » et toutes les dépenses seront engagées, revues et certifiées conformément aux procédures de gestion administrative et financière des Nations Unies « UMOJA » et conformément aux conditions de la Convention PAGODA qui sera signée.

Les 3 projets financés par l'action globale seront intégrés au site web du FFU et dans la base de données permettant un suivi de mise en œuvre rapproché et harmonisé de tous les programmes financés par le FFU.

Les objectifs, résultats et progrès de l'action seront communiqués et mis à jour de manière régulière par les partenaires de mise en œuvre via la plateforme de suivi du fonds fiduciaire.

5.7. Évaluation et audit

5.7.1. Evaluation et audit par la Commission européenne

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble des 3 projets de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action globale). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours pourrait être réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au donateur ainsi qu'à la contrepartie guinéenne nationale du projet (au niveau ministériel) et aux autres parties prenantes clés. L'organisation et la Commission européenne analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant et en consultations avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions. L'ITC en tant que signataire de la Convention de délégation devra se conformer aux dispositions retenues dans le cadre du PAGODA.

5.7.2. Evaluation et audit par les organisations

En dehors de l'évaluation et de l'audit que pourrait mener la Commission européenne, les organisations peuvent elles-mêmes entreprendre des évaluations et audits externes pour accroître leur crédibilité sur la base des dispositions retenues dans le cadre du PAGoDA.

5.8. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Une stratégie de communication autour des résultats clés de l'Action globale et un plan opérationnel en vue de sa mise en œuvre pour atteindre les bénéficiaires visés et d'autres groupes cibles seront développés afin que chaque partie prenante puisse se les approprier et en faire un instrument de travail au quotidien. La stratégie de communication et de visibilité de l'Action ainsi que son plan opérationnel pourront être revus et adaptés au cours de la mise en œuvre de l'Action de manière à mieux cerner les messages à véhiculer et à mieux disséminer les acquis de l'Action, en particulier en milieux ruraux exposés aux phénomènes d'exodes, de sous-emploi et de menaces terroristes.

Des outils de communication adaptés au niveau d'éducation et de compréhension des bénéficiaires seront également développés et largement disséminés. Le budget de communication et de visibilité est prévu dans le budget global de l'Action en section 6.4. En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission européenne, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans le contrat.

Le plan de communication et de visibilité de l'Action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du Manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de la Commission européenne ainsi que sur la base de toute autre instruction de la part de la Commission européenne. Sans préjudice des provisions des contrats de mise en œuvre, la Commission européenne se réserve le droit de publier les résultats, les indicateurs et leurs cibles du projet.

Modalité de mise en œuvre: contrat de service en gestion directe par l'UE.

ANNEXE 1. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE

Domaine thématique 1: Développement économique et emploi	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Appui à l'entrepreneuriat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes	X	<input type="checkbox"/>
Appui au développement des zones de croissance économique	X	<input type="checkbox"/>
Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons	<input type="checkbox"/>	X
Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<input type="checkbox"/>	X
Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles	<input type="checkbox"/>	X
Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 3: Gestion de la migration	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains	<input type="checkbox"/>	X
Droit d'asile, migration légale et mobilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)	<input type="checkbox"/> X	<input type="checkbox"/>
Aide au retour et à la réintégration	<input type="checkbox"/> X	
Gestion des frontières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Renforcement de l'état de droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention des conflits et de la radicalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités en soutien à la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANNEXE 2. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Base de référence (en fonction des statistiques consultées)	Cibles (à vérifier et valider pendant la phase d'accélération de l'Action)	Sources et moyens de vérification	Risques et hypothèses
Objectif global					
Contribuer à la prévention et la limitation de la migration irrégulière, ainsi que de permettre la réintégration des migrants de retour et l'insertion socio professionnelle durable des jeunes guinéens afin de promouvoir le développement économique inclusif de la Guinée	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilisation du nombre de départs pour la migration dans les zones d'intervention • Nombre d'emplois occupés par les migrants de retour dans le contexte de l'action • Nombre total d'emplois créés et occupés par les jeunes dans les zones d'intervention • Augmentation du niveau de revenu dans les zones d'intervention (âge, genre, localité) <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation en %tage du niveau 		<p>700</p> <p>14000</p> <p>20% ?</p>	<p>Statistiques nationales sur l'emploi.</p> <p>Statistiques du système des Nations unies, FMI et Banque mondiale</p> <p>Rapports des bailleurs de fonds et agences de développement</p> <p>Rapport des différents Ministères chargés de la migration et les indicateurs du dispositif de surveillance</p> <p>Données d'enquête Statistiques de Système des Nations Unies, de l'OIM et de l'Union européenne</p>	<p>Stabilité de l'environnement macro-économique Guinéen</p> <p>Stabilité de l'environnement économique sous-régional et mondial</p> <p>Normalisation/stabilisation de l'environnement politique</p> <p>Poursuite des réformes structurelles engagées pour la promotion de l'emploi</p> <p>Engagement des différentes structures nationales à s'impliquer dans la mise en œuvre du projet</p> <p>Participation effective des bénéficiaires cibles dans les</p>

	de revenu des jeunes ayant bénéficié du programme			Statistiques nationales et régionales (CEDEAO/UEMOA) Rapport des Ministères concernés	activités du projet prévues conformément au calendrier fixé Secteur privé et les jeunes sont disponibles et intéressés à participer à l'action Respect des engagements régionaux par la Guinée et ses partenaires
Objectif spécifique					
OS1 : des emplois sont créés à travers le travail à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) contribuant à la mise en œuvre des plans de développement économique au niveau local.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'emplois créés dans le cadre des infrastructures structurantes • Nombre de mesures en faveur de l'emploi intégrées dans les plans locaux/régionaux de développement économique et social et mises en œuvre 		9000 AD sur base du nombre de plans développés		
OS2 : Les jeunes ont accès à une formation professionnelle et à une préparation à la vie professionnelle améliorant leur employabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations/qualifications professionnelles en adéquation avec le marché guinéen créées/proposées • Pourcentage de jeunes ayant suivi une formation/qualification professionnelle dans le cadre de l'action employés ou ayant créé leur entreprise à la fin de l'action 		AD sur base des analyses préalables AD sur base d'une estimation de 14 000 personnes ayant bénéficié d'une formation		

OS3 : des opportunités d'emplois durables sont créées à travers le développement de l'entrepreneuriat et le renforcement de certaines chaînes de valeurs porteuses créatrices d'opportunités économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de TPE-PMEs créées suite aux prestations offertes par le programme • Nombre d'auto-entrepreneurs installés et/ou formellement enregistrés par les structures compétentes • Nombre de nouveaux salariés engagés par des TPE-PMEs 		AD notamment sur base de 2720 jeunes formés en entrepreneuriat et a minima 7420 soutenus en initiatives entrepreneuriales et le développement de filières		
OS 4 : une offre de services financiers adaptée et répondant aux besoins des bénéficiaires est diffusée et renforcée dans les régions d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions financières renforcées offrant des produits adaptés aux TPE-PMEs et jeunes entrepreneurs • Taux d'accès au crédit par les TPE-PMEs et jeunes entrepreneurs 		7 AD		
OS 5 : les populations cibles des régions de départs/d'intervention sont informées des opportunités présentées par l'action et sensibilisées aux risques de la migration irrégulière	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes dans les populations cibles en mesure d'identifier les points d'entrée de l'action pour bénéficier des opportunités • Nombre de personnes dans les populations cibles capables d'identifier/de restituer les risques associés à la migration irrégulière 		Au moins 50%? Au moins 50%?		

Résultats attendus					
<u>OS 1</u> Résultat 1 : La planification du développement économique local est renforcée à travers la conception de plans d'actions de développement économique et social explorant les opportunités économiques des zones concernées liés aux priorités des bassins d'emplois. Résultat 2 : les emplois créés à travers la réalisation en approche HIMO des infrastructures structurantes en appui au développement local sont durables et les infrastructures sont pérennes.					
<u>OS2</u> Résultat 3 : Les compétences techniques et les qualifications professionnelles des jeunes sont développées. Résultat 4 : Les jeunes ont acquis des compétences de développement humain leur permettant de s'insérer activement dans la société._					
<u>OS3</u> Résultat 5 : les compétences entrepreneuriales des jeunes sont renforcées Résultat 6 : Des initiatives entrepreneuriales (start-up en auto-emploi/TPE/PME/coopératives) adaptées aux besoins des jeunes et portées par des bénéficiaires dans les zones ciblées sont développées au sein d'incubateurs et suivies auprès des partenaires techniques en appui à l'entreprise et financiers. Résultat 7 : Des emplois et auto-emplois durables sont créés par la promotion de filières professionnelles et la création de micro-pôles de TPE-PME, performantes et organisées maîtrisant la production, la transformation et la commercialisation (nationale et internationale).					
<u>OS4</u> Résultat 8 : l'offre de services financiers est renforcée pour mieux répondre à la demande des bénéficiaires ciblés sur tout le territoire national mais dans les zones d'intervention en particulier.					
<u>OS5</u> Résultat 9 : les opportunités économiques découlant des activités de l'action sont connues et les risques de la migration illégale sont comprises par les populations cibles et celles vivant dans les zones de départ/d'intervention du programme					

